

Brochure d'information

Edition 2020

Formation menant
au diplôme d'expert-comptable



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Table des matières

Bienvenue chez EXPERTsuisse	4
Profil de la profession d'expert-comptable	5
Méthodes d'enseignement modernes	6
Connaissances préalables et conditions d'admissions	7
Vue d'ensemble de la formation	8
Déroulement de la formation	9
Dispenses	10
Nombre de périodes et aperçu des prix	11
Examen professionnel supérieur d'expert-comptable	12
Contacts et formulaires d'inscriptions	14

L'Etat vous soutient financièrement

Pour une formation professionnelle supérieure telle que celle qui mène au diplôme d'expert-comptable, la Confédération assumera jusqu'à 50% des frais de cours à concurrence de 10 500 francs, indépendamment de la réussite du diplôme. Aura droit à subvention fédérale toute personne ayant passé un examen de diplôme après le 1^{er} janvier 2018 et suivi un cours/module préparatoire ayant débuté après le 1^{er} janvier 2017.



Le site internet du SEFRI vous renseignera sur les exigences et conditions d'éligibilité:
www.sbf.admin.ch/contributions

Bienvenue chez EXPERTSuisse

EXPERTSuisse SA est l'institut de formation de l'association des experts qui s'engage à prendre ses responsabilités envers l'économie, la politique et la relève professionnelle.

EXPERTSuisse vous garantit une formation de haute qualité axée sur la pratique et adaptée à vos besoins.

Parallèlement à la filière d'expert-comptable diplômé*, EXPERTSuisse se distingue également sur le marché par une autre filière, celle menant au diplôme d'expert fiscal*. En tant que centre de formation, l'association jouit d'une excellente réputation.

Chaque année, les membres de notre association permettent à plus de 1000 jeunes de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin de faire leur entrée dans la vie professionnelle. Avec notre concours, ils préparent les futurs experts-comptables et experts fiscaux aux exigences du métier.

Depuis des années, nous sommes le choix privilégié des collaborateurs des entreprises d'audit et de conseil, des cabinets d'avocat, des administrations, des PME fiduciaires et des sociétés financières pour leur formation.

Nos formations mettent l'accent sur un mélange équilibré de différentes méthodes d'apprentissage. En effet, le juste équilibre entre un enseignement traditionnel en présentiel et un format d'apprentissage virtuel constitue un gage de réussite en matière de connaissances théoriques et pratiques au niveau le plus élevé.

Des professeurs expérimentés de la pratique et de l'enseignement garantissent des connaissances étendues et constituent, par le biais de leur engagement et de leur enthousiasme, un pilier de notre modèle à succès.

Portraits



Dr Marius Klauser

Directeur et CEO d'EXPERTSuisse

«EXPERTSuisse est l'interlocuteur numéro 1 dans le domaine de la formation pour tout ce qui touche à la fiscalité et au conseil. Le système de formation professionnelle que nous avons développé offre des formations initiales et continues attrayantes dans le domaine de la fiscalité, de l'audit et du conseil fiduciaire.

Nous rendons possible le succès aussi bien académique que professionnel.

Engagés et responsables.»



Stacha Balmat

Offre de formation Suisse romande et Membre de la direction élargie

«La formation est primordiale de nos jours. EXPERTSuisse œuvre quotidiennement pour une offre de formation attrayante et de qualité. La filière menant au diplôme d'expert fiscal se caractérise par une formation axée essentiellement sur la pratique. Nos enseignants issus aussi bien du monde professionnel qu'académique garantissent le niveau le plus élevé de la transmission du savoir. La partie théorique est assimilée grâce à des cas pratiques complexes: capacité de résolution, analyse et jugement.»

* Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est employée. Elle fait indifféremment référence aux hommes et aux femmes.

Profil de la profession d'expert-comptable

L'expert-comptable évolue dans un environnement économique, technologique et social en constante évolution, notamment en raison des tendances actuelles, comme la naissance de nouveaux modèles d'affaires numériques basés sur Internet, l'utilisation de l'informatique dans un nombre croissant de domaines de la vie, l'apparition de systèmes économiques globaux et interconnectés, le traitement de l'information de plus en plus en temps réel, la convergence de différentes branches, l'automatisation de tâches de complexité croissante, etc. (liste non exhaustive).

L'expert-comptable contrôle et atteste les comptes annuels et les comptes consolidés établis sur la base de normes comptables. Cette activité a lieu dans le cadre du contrôle ordinaire et du contrôle restreint. L'expert-comptable effectue en outre des révisions spéciales légales selon les prescriptions du code des obligations ainsi que d'autres missions d'assurance et fournit divers services connexes (p. ex. dans le domaine de la due diligence).

Outre la mission principale de contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés, d'autres domaines d'intervention caractérisent le profil de la profession. L'expert-comptable fournit divers services économiques: prestations de conseil et fiduciaires, représentation en matière fiscale, expertise et avis d'expert dans tous les domaines de la gestion économique et de l'évaluation d'entreprises.

Dans un environnement complexe, dynamique et souvent incertain, l'audit remplit une importante fonction de sécurité pour l'économie: il crée la confiance auprès des bailleurs de fonds, des clients, des fournisseurs, des collaborateurs et du grand public.

- Le lecteur du bilan a ainsi la garantie que la situation financière de l'entreprise est présentée conformément aux dispositions légales et aux normes comptables appliquées.
- Le destinataire du rapport de l'organe de révision, de son côté, obtient la certitude que la comptabilité et la présentation des comptes ont été contrôlées et évaluées par un auditeur qualifié et indépendant.
- Pour les bailleurs de fonds et autres parties prenantes, le rapport de l'organe de révision constitue une condition importante à la formation d'une opinion sur l'entreprise – et ce d'autant plus qu'ils n'ont pas le droit de consulter les livres comptables de l'entreprise.

- En qualité de «sparring-partner» de la direction opérationnelle, l'expert-comptable contribue au développement durable de l'entreprise étant donné que ses constatations sont présentées à l'organe suprême de direction.

Afin de protéger les créanciers et autres parties prenantes lorsque la continuité de l'exploitation est menacée, l'organe de révision légal au sens du droit de la société anonyme est soumis à certaines obligations d'informer et d'agir qui garantissent que les mesures nécessaires soient prises lorsque la direction de l'entreprise reste inactive.

La fonction de sécurité exige de l'expert-comptable une multitude de compétences, dont le cœur est constitué par de solides connaissances techniques, auxquelles s'ajoutent des connaissances spécifiques approfondies des différentes branches et des entreprises. Les compétences professionnelles telles que la capacité à communiquer, à mener des entretiens, à négocier et à gérer des projets prennent de plus en plus d'importance. Cela s'explique notamment par les tâches de conduite de collaborateurs que les experts-comptables sont appelés à assumer lors de projets nationaux ou internationaux. De plus, des compétences professionnelles de plus en plus larges sont requises afin de gérer les tensions qui peuvent naître des interactions avec les actionnaires, les organes de direction et les autres parties prenantes.

L'expert-comptable agit toujours de manière indépendante et dans l'intérêt public. Cela implique un esprit critique, qui constitue un élément essentiel de l'exercice de la profession. Une obligation de confidentialité totale exigée par la loi doit en outre être respectée. Les mandats confiés à l'expert-comptable doivent être exécutés avec la diligence requise dans le cadre du droit et des règles de bonne foi.

Les experts-comptables sont soumis à un agrément de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le diplôme fédéral procure automatiquement la qualification nécessaire pour l'obtention d'un tel agrément. Les organes de révision de sociétés d'intérêt public sont en plus soumis à la surveillance et à des contrôles réguliers de l'ASR. La confiance que les clients et le public placent dans la profession repose sur ces fondements.

Méthodes d'enseignement modernes

Notre concept pour une formation réussie: le Blended Learning! La recette de notre succès est une méthode d'apprentissage combinant cours traditionnels en présentiel ainsi que multimédias modernes. Ce concept permet d'étudier, de communiquer et d'informer, indépendamment d'un lieu ou d'un horaire, de manière effective et flexible tout en gardant l'aspect de la communication «Face-to-Face».

Blended Learning

L'arrivée de nouvelles plateformes multimédias et leurs possibilités diversifiées modifie considérablement les méthodes d'apprentissage et de formation continue. Blended Learning est un mélange de présence en cours traditionnelle et d'approfondissement via des moyens électroniques. Les cours du programme intègrent donc un choix de multimédias et sont conçus de manière didactique afin d'atteindre les objectifs d'études exigés.

L'enseignement des modules se divise en une partie d'apprentissage multimédia comprenant des petits films et des exercices en ligne et une partie de cours présentiels.

Cette méthode garantit un enseignement varié, intéressant et encourage la motivation. L'offre en ligne se développe et est remise à jour continuellement.

Supports de cours et documentations

Le design attractif et l'utilisation simple de la plateforme de formation LMS VIVERSA permet à l'étudiant de retrouver supports et documentations rapidement et simplement. Le contenu des cours est structuré de manière cohérente et claire.

Un matériel de formation complet (plan de cours, supports de cours, cas pratiques et solutions) sur papier est également remis à chaque participant. Une version électronique (pdf) est à disposition pour téléchargement sur notre plateforme. Cela permet d'étudier de manière indépendante et de pouvoir compléter le matériel par des annexes et des propositions de solutions vues en cours.

Une liste des moyens recommandés établie par le secrétariat des examens est également mise à disposition pour l'étude et la lecture en autodidacte.

Domaine spécialisé

Aperçu succinct (informations détaillées voir Guide d'examen)

Economie politique	Budget de l'Etat / PNB / économie et politique Micro- et Macro-économie
Méthodes quantitatives et statistiques	Bases et notions de la statistique Saisie d'incertitudes, calcul de probabilité Instruments de présentation comme moyen auxiliaire pour l'établissement du rapport Répartitions aléatoires, sondages Indices, paramètres, estimation des intervalles Bases des mathématiques et calcul différentiel
Droit	Aperçu des domaines juridiques CC et CO Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite Autres thèmes juridiques (p. ex. droits auteur, droit pénal, droit sur les brevets d'invention)
Fundamentals of Financial Accounting	Technique comptable Délimitation temporelle et objective Évaluation et réserves latentes

Connaissances préalables et conditions d'admissions

La formation pour le diplôme fédéral d'expert-comptable est un passage obligé pour qui souhaite faire carrière dans l'expertise comptable. Seul un expert-comptable diplômé peut gérer ses propres mandats, contrôler les comptes annuels et participer en tant qu'expert dans le domaine économique.

Sont admis:

- Candidats titulaires d'un Master ou d'un Doctorat – selon les spécialisations des dispenses pourront être accordées
- Candidats titulaires d'un Bachelor
- Candidats titulaires d'un diplôme professionnel et d'une formation continue spécifique, par exemple l'agent(e) fiduciaire avec brevet fédéral ou diplôme fédéral d'expert(e) en finance et controlling
- Candidats titulaires d'un diplôme provenant d'une Haute Ecole Spécialisée reconnue par l'Etat, ainsi qu'une formation équivalente suisse ou étrangère (dans le dernier cas, la Commission des examens prend la décision quant à l'admission au cas par cas)
- Autres diplômes voir RE art. 3.3

L'un des diplômes susmentionnés en poche et un contrat de travail avec une entreprise spécialisée dans l'expertise comptable vous permettra un départ professionnel réussi dans cette branche pleine d'avenir.

L'admission au cycle de formation menant au diplôme d'expert passe par un test préliminaire «Fundamental of Financial Accounting»

Le test «Fundamental of Financial Accounting» est un test en ligne gratuit et requiert une inscription. Il est obligatoire pour toutes et tous, quel que soit le niveau de formation antérieure. Seules les personnes exemptées du module complet Accounting & Finance sont dispensées de ce test. Il est organisé tous les ans dans la seconde moitié de novembre, sans contrainte de lieu, et dure 200 minutes au maximum.

- Quiconque aura satisfait au test en ligne pourra s'inscrire au premier module principal «Accounting & Finance», sous réserve de satisfaire aux autres conditions d'admission.
- Les personnes qui n'auront pas réussi le test en ligne seront automatiquement inscrites au module «Fundamentals of Financial Accounting» (FFA).
- Les personnes ayant un cursus étranger seront astreintes à une journée supplémentaire sur les spécificités suisses, indépendamment du résultat du test.

Par ailleurs, EXPERTsuisse vérifiera avant l'admission au cycle de formation si les étudiants, de par leur formation antérieure, possèdent les connaissances de base requises dans les domaines Droit, Économie politique ainsi que les Méthodes quantitatives et statistiques.

- À défaut de production des attestations de connaissances nécessaires, EXPERTsuisse exigera que ces connaissances soient rattrapées par la réussite des examens des modules préparatoires.

À cet égard, il sera fait application des règles suivantes:

- Le test «Fundamentals of Financial Accounting» ainsi que les éventuels examens des autres modules préparatoires (Economie politique, Méthodes quantitatives et statistiques) devront impérativement avoir été passés avec succès avant l'admission au cycle de formation menant au diplôme d'expert.
- L'examen portant sur le module Droit devra impérativement avoir été passé avec succès avant l'admission au module Tax & Legal.

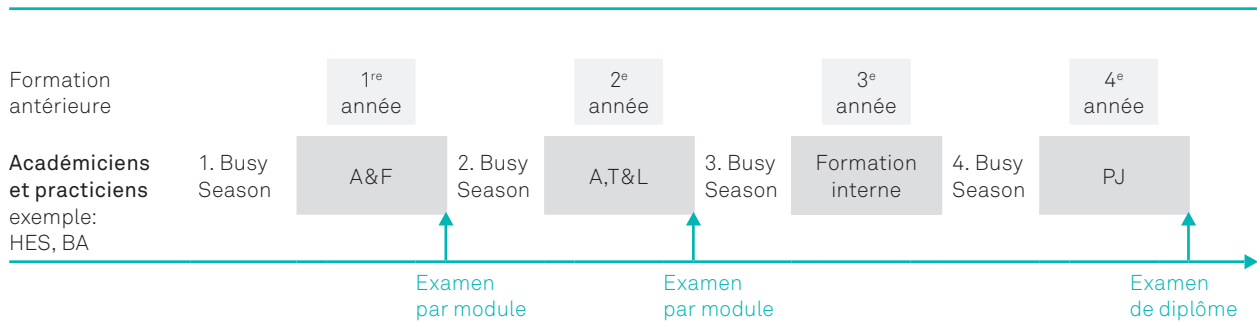
Les modules préparatoires auront lieu tous les ans, comme suit:

- Test et module préparatoire «Fundamentals of Financial Accounting» à l'automne/en hiver;
- Modules préparatoires «Economie politique», «Droit» et «Méthodes quantitatives et statistiques» au printemps.

Les dates de cours exactes vous sont indiquées dans le document «Dates clés» sur notre site internet et les contenus des examens de modules préparatoires dans le tableau sur la page précédente.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de faire évaluer en temps utile au Secrétariat d'EXPERTsuisse si ses connaissances de base sont suffisantes pour accéder directement au cycle de formation menant au diplôme d'expert. Le formulaire «Evaluation des connaissances préalables» est à votre disposition dans le Download Center sur notre site internet.

Vue d'ensemble de la formation



La formation menant au diplôme d'expert-comptable s'étend généralement sur 4 ans avec un niveau de base et un niveau d'approfondissement de la matière.

Le niveau de base se compose des modules principaux Accounting & Finance (A&F) durant la 1^{re} année de formation et Audit, Tax & Legal (AT&L) durant la 2^e année de formation.

Le niveau d'approfondissement comprend un seul module: le Professional Judgement. L'étudiant suit ce module l'année de son inscription à l'examen de diplôme.

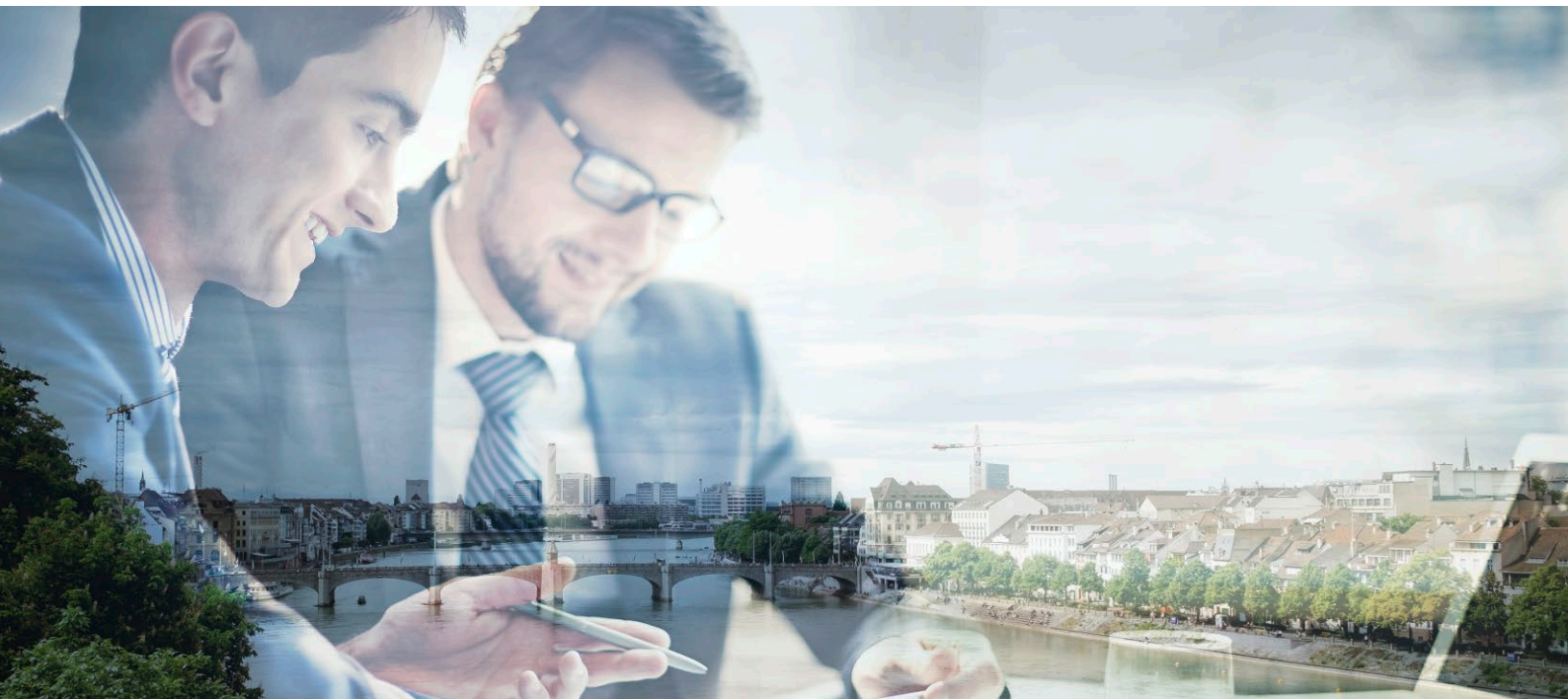
Le niveau de base permet surtout de transmettre les connaissances dans les domaines de l'Accounting, du Reporting, du Controlling ainsi que dans les domaines de l'Audit, des Taxes et du Droit. Dans le niveau d'approfondissement, ces connaissances acquises sont alors connectées entre elles et appliquées dans diverses situations. L'analyse des données et le Judgement sont spécialement mis en avant dans les cours.

La pratique professionnelle faisant également partie intégrante de la formation, il est obligatoire de pouvoir justifier d'une participation à des périodes principales de révision (busy seasons) avant l'examen de diplôme.

Examens de modules

Chaque étudiant doit obligatoirement réussir les examens de ces trois modules. De plus, les candidats ne pourront se présenter aux examens des modules Audit et Tax & Legal qu'après avoir participé au minimum à deux périodes de révision principales (busy seasons).

Lorsque l'étudiant a réussi les examens modulaires dans leur ensemble et qu'il remplit les conditions d'admission à l'examen de diplôme (voir chapitre «Examen professionnel supérieur d'expert-comptable»), il peut s'inscrire au module Professional Judgement (PJ) ainsi qu'à l'examen de diplôme.



Déroulement de la formation

La formation se déroule de manière suivante:

La 1^{re} année, le participant suivra le module Accounting & Finance (A&F) de manière complète ou, selon la formation académique antérieure ou la réussite à l'Assessment, la partie «Financial Reporting» seulement.

- Le module Accounting & Finance débute fin avril avec une partie introductive suivie début mai par les cours qui ont lieu sur une ou plusieurs journées par semaine.
- La partie Financial Reporting se déroule d'août à début septembre sur trois jours par semaine.
- L'étudiant pourra prendre part à l'examen de module la 3^e semaine de septembre.

La 2^e année, le participant suivra les modules Audit et Tax & Legal (AT&L).

- Les modules Audit et Tax & Legal débutent en avril.
- Les cours ont lieu sur une à plusieurs journées par semaine.
- L'étudiant pourra prendre part aux examens de module la 3^e semaine de septembre.

Le mois de juillet est une période sans cours.

Le **niveau d'approfondissement** se compose d'un seul module: Professional Judgement (PJ)

Ce module comprend une quinzaine de jours de cours durant les mois d'avril à juin en blocs de trois ou quatre jours et se déroule dans la région lausannoise.

L'emploi du temps détaillé pour tous les modules se trouve sur notre site internet.

Nous attirons également l'attention sur le fait que le contenu du module étant très dense, la préparation personnelle avant et après chaque cours joue un rôle essentiel pour assurer la réussite dans la formation.



Dispenses

Dispense accordée dans le module A&F

Le module A&F se divise en deux parties:

1^{re} partie: Corporate Finance, Management
Accounting & Controlling et Financial Accounting

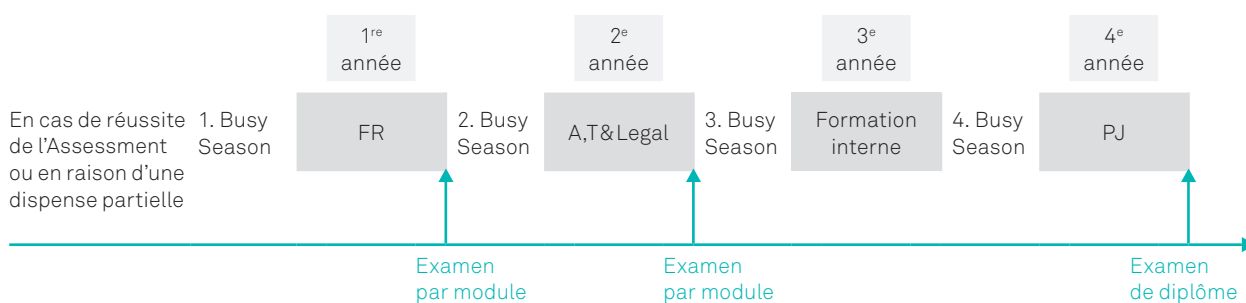
2^e partie: Financial Reporting (FR)

Selon des critères bien définis et sur justification de notes suffisantes par matière, les **titulaires d'un master spécialisé** ont la possibilité, **sur demande explicite auprès la Commission d'examen**, de se faire dispenser de l'examen du module Accounting & Finance. La Commission d'examen gère la liste des Masters concernés.

Module Accounting & Finance (A&F)



Chaque étudiant, indépendamment de sa formation préalable, a également la possibilité de se présenter à un **Assessment** qui se déroule en général au mois de janvier. Les connaissances relatives aux parties techniques du module Accounting & Finance (Corporate Finance, Management & Financial Accounting) seront testées. Celui qui obtient une note suffisante est automatiquement dispensé de présenter ces parties techniques à l'examen du module Accounting & Finance et présentera uniquement la partie Financial Reporting.



En cas de réussite de l'Assessment ou en raison d'une dispense accordée par la Commission des examens, l'étudiant débutera sa formation après avoir terminé sa première busy season avec la partie FR du module A&F.

En cas de dispense du module complet A&F, l'étudiant débutera sa formation par sa pratique professionnelle. Il devra effectuer les deux busy seasons obligatoires avant de débiter AT&L. La 3^e busy season terminée, il pourra s'inscrire ensuite au module Professional Judgement (PJ) et à l'examen de diplôme.

Nombre de périodes et aperçu des prix

Matière	Nombre de périodes / E-learning	Prix non Membre	Prix Membre
Fundamentals of Financial Accounting (Participation obligatoire en cas d'échec au test en ligne)	24 / 12	CHF 889.–	CHF 800.–
Fundamentals of Financial Accounting (journée supplémentaire obligatoire pour les cursus étrangers sur les spécificités suisses)	8 / 4	CHF 333.–	CHF 300.–
Économie politique	24 / 12	CHF 889.–	CHF 800.–
Méthodes quantitatives et statistiques	24 / 12	CHF 889.–	CHF 800.–
Droit	24 / 24	CHF 889.–	CHF 800.–
Accounting & Finance			
Financial Accounting	36 / 10		
Management Accounting & Controlling	32 / 14	CHF 6111.–	CHF 5500.–
Corporate Finance	36 / 36		
Financial Reporting	88 / 12	(CHF 2778.–)	(CHF 2500.–)
Audit, Tax & Legal			
Audit	160 / 36		
Tax – impôts directs	52 / 32	CHF 9000.–	CHF 8100.–
Tax – TVA	32 / 12		
Legal	20 / 20		
Professional Judgement			
Audit (approfondissement)	36 / 18		
Professional Judgement & Skepticism	50 / 25	CHF 5500.–	CHF 4500.–
Data Analytics	32 / 16		
Présentation des comptes	24 / 12		

(tous les prix incluent la TVA)

Afin de profiter de 10 % de rabais sur vos frais de formation, nous vous recommandons une affiliation à EXPERTsuisse à titre de «collaborateur spécialisé membre individuel». L'affiliation comme membre individuel est gratuite pour collaborateurs des entreprises membres d'EXPERTsuisse. Si votre employeur n'est pas membre entreprise, vous pouvez demander votre affiliation pour CHF 220 par an et, ainsi, faire l'économie d'une somme pouvant aller jusqu'à CHF 2435 durant votre formation au diplôme d'expert-comptable.

Pour profiter du rabais proposé, remplissez le formulaire «Demande d'affiliation à titre de collaborateur spécialisé membre individuel» et remettez-le nous dans les deux cas précités (employeur membre/non-membre d'EXPERTsuisse), accompagné de votre inscription aux cours de formation.

* Les personnes avec le statut membres juniors acquerront le statut de collaborateur spécialisé membre individuel dès le 1^{er} avril 2018.

Examen professionnel supérieur d'expert-comptable

Examen de diplôme

Sont admis à l'examen de diplôme les candidats qui:

- n'ont aucune inscription au casier judiciaire central qui pourrait éveiller des doutes quant à leur intégrité
- sont titulaires d'un diplôme valide selon le Règlement d'examen
- ont réussi l'ensemble des examens modulaires et
- justifient des années de pratique professionnelle exigées

Ces conditions seront vérifiées lors de votre inscription à l'examen de diplôme. Contrôlez toutefois suffisamment tôt que vous remplissez les prérequis nécessaires.

Le secrétariat d'examen répondra volontiers à vos questions.

L'examen de diplôme se compose de trois épreuves:

- Professional Judgement (étude de cas)
- Professional Judgement (discussion d'experts)
- Exposé succinct

Des informations complémentaires se trouvent dans le Règlement et le Guide d'examen.

Exigences de pratique professionnelle

L'article 3.41 du Règlement d'examen régit la durée de la pratique professionnelle exigée.

Dans l'année d'examen de diplôme, le candidat doit justifier de la pratique professionnelle suivante:

- au moins 7 années de pratique commerciale
- dont au moins 3 années de pratique professionnelle qualifiée durant laquelle il doit participer au minimum à 4 périodes principales de révision dans son domaine d'activité

L'article 3.43 du Règlement d'examen régit le contenu de la pratique professionnelle.

Sont reconnus comme pratique professionnelle qualifiée les travaux d'audit complexes, internes et externes. Ces révisions peuvent aussi se rapporter à des activités de nature et dans des branches apparentées. La Commission d'examen décide au cas par cas.

L'article 3.45 du Règlement d'examen régit à partir de quand la pratique professionnelle est reconnue.

Le candidat devra fournir la preuve de la pratique professionnelle qualifiée une fois les conditions d'admission selon chiffre 3.31 / 1 lit. 1.–13. remplies.



Protection du titre

Lorsque l'examen de diplôme a été réussi, le candidat obtient le diplôme fédéral d'expert-comptable et est autorisé à porter le titre «Experte-comptable diplômée / Expert-comptable diplômé»

Principe

L'examen professionnel supérieur d'expert-comptable est sous la responsabilité de la Commission d'examen d'EXPERTsuisse. EXPERTsuisse agit en tant qu'intermédiaire. Les directives du Règlement d'examen, du Guide d'examen et de la Commission d'examen sont déterminantes et font foi.

Structure de l'examen professionnel supérieur d'expert-comptable

Le Règlement d'examen 2009 fait référence à trois éléments relatifs à l'examen professionnel supérieur d'expert-comptable:

- Assessment Accounting & Finance
- Examens par module
- Examen de diplôme

Assessment

Tous les candidats sont admis à l'Assessment. Il n'y a pas de conditions d'admission particulières. L'Assessment permet aux candidats, dans le cadre d'un examen écrit de trois heures et en cas de réussite, de se faire dispenser de la première partie de l'examen du module Accounting & Finance portant sur le Corporate Finance, Management et Financial Accounting. Le contenu de ces matières est régi par le Guide d'examen. L'Assessment a lieu généralement dans la première semaine ouvrable après les fêtes de fin d'année.

Examens par module

Les examens modulaires sont ouverts en principe à tous les candidats qui:

- remplissent les conditions d'admission à l'examen de diplôme
- apportent la justification des connaissances demandées en Economie politique et en Méthodes quantitative et statistique conformément à la 8^e directive de l'UE
- justifient de la pratique professionnelle qualifiée nécessaire au plus tard lors de l'examen de diplôme

Selon le Règlement d'examen 2009, les examens modulaires suivants doivent être présentés (variante 1):

- Accounting & Finance (pondération double)
- Audit (pondération double)
- Tax & Legal (pondération simple)

Les candidats ayant réussi l'Assessment, doivent présenter les examens modulaires suivants (variante 2):

- Partie Financial Reporting du module Accounting & Finance (pondération simple)
- Audit (pondération double)
- Tax & Legal (pondération simple)

Les candidats qui ont validé leurs connaissances selon les anciennes dispositions et qui sont par conséquent dispensés de l'examen du module Accounting & Finance doivent présenter les examens modulaires suivants (variante 3):

- Audit (pondération double)
- Tax & Legal (pondération simple)

Les examens modulaires sont réussis dans leur ensemble, dès lors que les points de note suivants ont été atteints:

- variante 1: 20 points de note
- variante 2: 16 points de note
- variante 3: 12 points de note

Cela signifie que la note moyenne de tous les examens doit être 4, en tenant compte de la pondération.

Pour toutes les variantes, un point de note maximum en dessous de 4 est autorisé. Ceci compte tenu de la pondération, à savoir que pour les matières d'examen à pondération double au minimum la note 3.5 doit être atteinte et pour les matières à pondération simple, au minimum la note 3.

Les examens modulaires ont lieu en général la 3^e semaine du mois de septembre.

Contacts et formulaires d'inscriptions

Nous espérons que cette brochure a permis de vous donner une première vue d'ensemble de la formation. C'est avec plaisir que nous répondons à toute question supplémentaire.



Secrétariat pour la Formation

Nicole Ruch

EXPERTsuisse SA

Chemin des Croisettes 28, 1066 Epalinges

Tél. +41 58 206 05 56

nicole.ruch@expertsuisse.ch



Secrétariat des Examens

Susanne Holder

Höhere Fachprüfung für Wirtschaftsprüfer

EXPERTsuisse AG

Stauffacherstrasse 1, 8004 Zürich

Tél. +41 58 206 05 60

susanne.holder@expertsuisse.ch

Vos formulaires d'inscriptions

Les **formulaires d'inscriptions aux cours** sont en ligne sur notre site internet sous la rubrique «Formation professionnelle», «Expert-comptable diplômé» puis «Download Center».

Les **formulaires d'inscriptions aux examens** sont en ligne sur notre site internet sous la rubrique «Formation professionnelle», «Centre d'examens», «Examens d'expert-comptable» puis «Règlements et téléchargements».

